

RAPPORT N° 98/1-19
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1998 REPARTITION
DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
Avance (2ème tranche)

Les dispositions du Code des Communes prévoient, dans le cas où le budget communal de l'exercice n'est pas encore voté un certain nombre d'aménagements budgétaires.

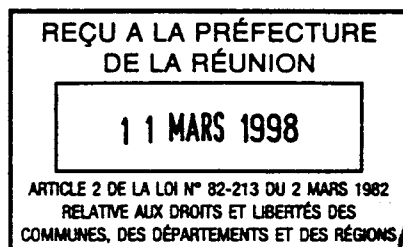
Parmi ceux-ci figure la possibilité pour le Maire d'engager, liquider et mandater des dépenses de Fonctionnement dans la limite des crédits de la Section correspondante inscrits au cours de l'exercice précédent pendant la période s'étalant du 1er janvier jusqu'à l'adoption du Budget Primitif.

Toutefois, s'agissant de crédits spécifiques, les subventions versées aux associations ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution. Cette Délibération peut intervenir avant le vote du Budget Primitif sous réserve d'être reprise et complétée au besoin lors du vote de celui-ci.

Le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 1998 ne devant être examiné qu'en mars prochain, une première avance a été votée lors du Conseil Municipal en date du 19 décembre 1997. Il est néanmoins nécessaire qu'une deuxième avance soit allouée aux associations afin qu'elles puissent fonctionner de façon normale au cours du premier trimestre.

Je vous propose donc d'attribuer à titre d'avance complémentaire sur les montants définitifs des subventions telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-après.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPÉE SUR L'EXERCICE 1998
 ETAT DE REPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 1998

CHAP.	NATURE	FONCTION	LIBELLES	PROPOSITIONS DU MAIRE
65	65736	11	Caisse des Ecoles	550 000
TOTAL	FONCTION	11		550 000
TOTAL	65736			550 000
65	65748	022	CASPRC	800 000
TOTAL	FONCTION	022		800 000
65	65748	054	Ass. pour la Gestion de la Restauration du Personnel CSP	100 000
TOTAL	FONCTION	054		100 000
65	65748	055	Club Animation Prévention (C.A.P.)	1 000 000
TOTAL	FONCTION	055		1 000 000
65	65748	242	Source Plus	10 000
65	65748	242	Sida Solidarité	10 000
65	65748	242	Ass. Les Aigles du Chaudron	2 500
65	65748	242	Ass. Quartier Mars	3 000
65	65748	242	Ass. Quartier M. Debré Mars	3 000
65	65748	242	Association Quartier Candide Azéma B	3 000
65	65748	242	Association Candide Azéma B	3 000
65	65748	242	Ass. Village Bambous	3 400
65	65748	242	R.S.E. Montagne	40 000
65	65748	242	Saint-Denis Jeunes	2 000 000
65	65748	242	Centre d'Accueil Permanent (C.A.P.) Jacques Tessier	343 000
65	65748	242	C.R.I.J.	75 000

Vu par le Conseil Municipal
 en séance du 27 FEV. 1998

REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION

11 MARS 1998

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



LE MAIRE

Michel TAMAYA

CHAP.	NATURE	FONCTION	LIBELLÉS	PROPOSITIONS DU MAIRE
65	65748	242	Ass. des Femmes de St. Bernard	1 000
65	65748	242	Ass. Féminine des Quartier Ouest	1 000
65	65748	242	Ass. Femmes dans la Ville	40 000
65	65748	242	Ass. des Femmes de Moufia	1 000
65	65748	242	Ass. Femmes de la Source	1 000
65	65748	242	Ass. Femmes de Montgaillard	1 000
65	65748	242	Ass. Femmes des Tamarins	1 000
65	65748	242	Ass. Femmes du Centre Ville	1 000
65	65748	242	Ass. Femmes du Chaudron	1 000
65	65748	242	Ass. Femmes du Grand Canal	1 000
65	65748	242	Ass. Femmes modernes du Chaudron	1 000
65	65748	242	Ass. Groupement de Développement de St. François	1 000
65	65748	242	Ass. Songes et Réveries	1 000
65	65748	242	Centre d'Activités féminines de Vauban	1 000
65	65748	242	Ass. Quartier de Prima	26 000
65	65748	242	Collectif de la Brelagne	144 100
65	65748	242	Collectif de Sainte Clotilde	208 000
65	65748	242	Collectif du Chaudron	195 000
65	65748	242	Collectif Sud Saint Denis	138 000
65	65748	242	Collectif Bellepierre/Brulé	234 000
65	65748	242	Collectif du Moufia/Bois de Nèfles	270 000
65	65748	242	Ass. Dionysienne Humanitaire	100 000
65	65748	242	Terre des Hommes France (délégation Réunion)	12 500
65	65748	242	Amicale des Sapeurs Pompiers	5 000
TOTAL FONCTION				3 650 700

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 27 FEV. 1998

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/11-19

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

11 MARS 1998

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



LE MAIRE

Michel TAMAYA

CHAP.	NATURE	FONCTION	LIBELLÉS	PROPOSITIONS DU MAIRE
65	65748	251	Basket Club Dionysien	40 000
65	65748	251	C.S.S.D Football	-250 000
65	65748	251	Club Bouliste St Francois	4 500
65	65748	251	Club Bouliste Ste Clotilde	4 500
65	65748	251	Club Modélisme Département Réunion	2 000
65	65748	251	École de Foot Association	5 000
65	65748	251	PC Carnélias	8 000
65	65748	251	Saint Denis Ecole de Foot Association	5 000
TOTAL FONCTION 251				-201 000
65	65748	252	Club Modélisme Département Réunion	2 000
65	65748	252	Comité de Gestion du Parc Zoologique de Saint Denis	100 000
TOTAL FONCTION 252				102 000
65	65748	41	A.A.F.T.E.	1 500
65	65748	41	A.G.M.O.	4 500
65	65748	41	Sourd Outre Mer 97/4	2 000
65	65748	41	Association Musulmane Réunion	1 500
65	65748	41	Off. Reun.Promot- Pers. Handicapés	2 500
65	65748	41	Comité Départ. Prévention Alcoolisme Toxico.	1 500
65	65748	41	Secours Catholique	5 000
65	65748	41	Groupement Insertion Handicapés Physiques (GIHP)	22 000
65	65748	41	A.R.A.J.U.F.A.	50 000
TOTAL FONCTION 41				90 500
65	65748	43	Office Dionysien du 3ème Age (ODTA)	200 000
65	65748	43	Club de l'Amitié	5 300
65	65748	43	Club 3ème âge le Bruile	2 400

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 27 FEV. 1998

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

11 MARS 1998

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



LE MAIRE

Michel TAMAYA

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/1-19

CHAP.	NATURE	FONCTION	LIBELLES	PROPOSITIONS DU MAIRE
65	65748	43	Club Carnélias	6 900
65	65748	43	Club Loisirs la Montagne 1	3 800
65	65748	43	Office Municipal 3è âge Espérance	4 300
65	65748	43	Club Ste Clotilde la Java Bleue	10 900
65	65748	43	Club 3è âge Flamboyant	4 300
65	65748	43	Ass. Joyeux Campagnons	6 900
65	65748	43	Club 3è âge de St-François les Avalées	3 200
65	65748	43	Club 3è âge de St Jacques	8 200
65	65748	43	Ass. Joie & Gaiclé de la Source	9 700
65	65748	43	Ass. Fleurs des Champs	3 000
65	65748	43	Club des Mimosas de Saint-Denis	10 500
65	65748	43	Ass. Age d'Or	9 700
65	65748	43	Club 3è âge l'Héliotrope	9 700
65	65748	43	Club la Vanille	8 600
65	65748	43	Club des Lauriers	6 300
65	65748	43	Club le Sourire	7 600
65	65748	43	Club la Belle Vie	5 500
65	65748	43	Association Emeraude	3 800
65	65748	43	Club Espoir	10 300
65	65748	43	Club 3è âge la Colombe	2 300
65	65748	43	Club 3è âge la Parandole	8 700
65	65748	43	Club Eglantine	3 400
65	65748	43	Club Louis Jouvel	3 700

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 27 FEV. 1998

11 MARS 1998

LE MAIRE

RECEVU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

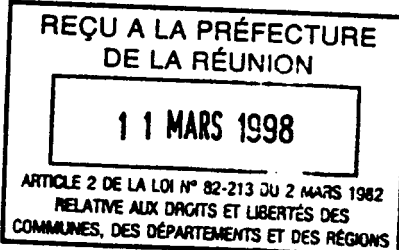


Michel TAMAYA

ANNEXE AU RAPPORT N° 98/1-19

CHAP.	NATURE	FONCTION	LIBELLÉS	PROPOSITIONS DU MAIRE
65	65748	43	Ass. P'tiles Fleurs Fanées	3 100
65	65748	43	Club Bougainvilliers	3 200
65	65748	43	Club les Dalhias	5 000
65	65748	43	Ass. Club les Hortensias	3 000
65	65748	43	Ass. les Jacarandias	5 400
65	65748	43	Club 3ème Age Moufia 2	9 700
65	65748	43	Club 3ème Age Capucines	5 300
65	65748	43	Club 3è âge les Pluies d'Or	5 100
65	65748	43	Ass. Anciens Combattants	5 000
TOTAL	FONCTION	43		403 800
65	65748	463	Jardin de Poncekina	5 000
TOTAL	FONCTION	463		5 000
65	65748	66	Saint-Denis 2000	1 500 000
TOTAL	FONCTION	66		1 500 000
65	65748	91	Mission Locale Nord	150 000
TOTAL	FONCTION	91		150 000
TOTAL	FONCTION		TOTAL GENERAL	7 608 000
				8 158 000

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 27 FEV. 1998



ANNEXE AU RAPPORT N° 98/1-19



LE MAIRE

Michel TAMAYA

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 98/1-19
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 février 1998

OBJET

AUTORISATION BUDGETAIRE ANTICIPEE SUR L'EXERCICE 1998 REPARTITION
DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
Avance (2ème tranche)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 98/1-19 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale ;

Présenté au nom des Commissions Culture / Animation / Sports / Ecoles et Entreprise
Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(1 abstention)

Accorde aux associations les subventions de la Ville selon la répartition retracée dans le
tableau joint en annexe, pour un montant global de 8 158 000 F.

Ces attributions, opérées sur des crédits de fonctionnement votés par anticipation sur le
budget primitif pour l'exercice 1998 de la Ville, seront reprises au sein de ce dernier.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,
le 11 MARS 1998

LE MAIRE
Michel TAMAYA

